

« Elle voulait savoir si je vivais sur une plantation, si j'avais des esclaves. Elle ne pouvait pas croire que j'étais juive parce qu'il n'y a pas de juifs en Alabama.»¹

J'ai recueilli des réactions proches lorsque je me trouvais dans les milieux juifs de Long Island à New York. Mes amis étaient surpris d'apprendre l'existence de juifs dans le Sud. Le ton était condescendant, comme si les juifs ne pouvaient vivre qu'à New York, à Chicago ou en Floride. Ces représentations sont plus anciennes. Carolyn Lipson Walker parle de «monde sauvage» pour le Sud en se référant aux travaux de Louis Schmier : soit les juifs du Sud vivent des conditions terribles, soit ils vivent d'une manière excessivement romantique largement influencée par les films et la littérature.

Et quand Max Friedmann invite sa famille de Cincinnati pour une *bar-mitzvah*, en 1937 à Birmingham (Alabama), ses frères et sœurs pensent qu'ils sont venus à cette *bar-mitzvah* pour voir le samedi soir un lynchage dans le centre de Birmingham. Certains étaient terrifiés. Ils croyaient tous que cela allait arriver².

À l'intérieur même de la diaspora juive, l'étrangeté et l'ignorance entre les mondes juifs du Sud et du Nord apparaissent donc importants, reflétant ainsi les représentations de l'ensemble des habitants de ces deux grandes régions. Certains de mes interlocuteurs arrivant dans le Sud, s'interrogent sur cette région, sur les manières de faire, le rythme, l'accent traînant,

les manières très discrètes d'être juif. Mais c'est autour de la question noire que les différences s'établissent principalement.

L'esclavage n'est pas une question évoquée publiquement. Cette question suscite actuellement, aux Etats-Unis, et dans les milieux juifs, beaucoup d'embarras pour des raisons historiques, idéologiques et d'identité. Le contentieux, même s'il date de plus d'un siècle, est lourd entre les abolitionnistes juifs peu nombreux à s'exprimer lors du combat contre l'esclavage dans le Sud, et les tenants de l'esclavage, les *pro-slavery*³.

Ces clivages d'ailleurs reproduisent la position géographique des groupes respectivement, sudiste et nordiste, les divisions à l'intérieur de ces groupes, leur exégèse de la Bible, (l'Exode, le Lévitique) et leur statut socio-économique.

Cette difficulté s'est manifestée lors d'une des dernières expositions *From Alsace To America* réalisée, à Jackson (Mississippi), par l'équipe du *Museum of the Southern Jewish Experience*,

3. Les sites internet sont virulents : Radio Islam parle de « Racisme juif », « des Juifs et de l'Holocauste noir » ; d'autres sites ont comme titre « Les juifs et l'Holocauste noir » et déplorent que les historiens ne dénoncent pas clairement le rôle des juifs dans l'esclavage. (Consulté en octobre 2008.)

On assiste à une revendication croissante en vue de la reconnaissance de la dette des pays coloniaux à l'égard des descendants d'esclaves, en France comme, depuis un certain nombre d'années, aux Etats-Unis. Un nouvel antisémitisme émerge isolant les juifs et les accusant d'avoir été esclavagistes.

Les juifs les plus fortunés, un petit nombre, ont effectivement participé à l'esclavage. Ils n'en sont pas les initiateurs, ni les défenseurs mais sont pris souvent entre deux mondes contradictoires, comme je le démontre ci-après. On ne peut isoler un groupe spécifique en le détachant du contexte historique. Il y a là un parti pris idéologique grave.

1. Carolyn Lipson Walker, « The Relativity of Southern Jewish Identity and Folklore, Northern and Southern Comparisons, p. 17 (manuscrit).

2. Mark H. Lovitz, *A Century of Jewish Life in Dixie, Birmingham experience*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1974, p.85, cité par Carolyn Lipson Walker, *op. cit.*, p.17.

en été 1998. Cet événement auquel ont participé de nombreuses familles d'origine alsacienne et allemande a attiré 70 000 visiteurs. L'absence de référence à l'esclavage dans cette très belle exposition est notable.

En effet, de nombreux documents sont montrés sur la vie religieuse comme sur les étapes de la migration et de l'intégration des migrants dans le Sud : départ, liste des migrants sur les bateaux, intérieurs de maisons, bureau du négociant en coton, synagogues, soir de *Shabbath*, mariage et histoires de familles. Des vidéos ont enregistré les témoignages de familles d'origine alsacienne ou allemande, la différence étant parfois peu marquée. Rien de conflictuel n'est mis en scène. Il n'est pas fait de mention de l'esclavage non plus.

Le silence règne aussi sur les familles juives mulâtres. Quelques enfants juifs peuvent être mulâtres. Ces cas sont toutefois rarissimes. L'archiviste Cathy Kahn de La Nouvelle-Orléans, d'ascendance alsacienne explique que lorsqu'elle était enfant, en 1930, elle s'est aperçue que des enfants mulâtres portaient le même nom que son parent, Isidore Dantziger. Isidore Dantziger, indique le recensement des esclaves, possédait, en 1860, trois esclaves noires, trois femmes âgées respectivement de 64, 42 et 40 ans⁴. On peut émettre l'hypothèse que des enfants mulâtres sont nés par la suite ou qu'Isidore a entretenu une relation avec une mulâtre. « On croyait les enfants morts », m'a raconté mon interlocutrice⁵. D'autres causes expliquent la difficulté d'évoquer le problème des relations entre juifs et Africains-Américains.

4. Recensement Nouvelle-Orléans, *Special Collection*. Ce recensement comprend les propriétaires et la liste de ses esclaves : leur âge, leur sexe et leur couleur, noir ou mulâtre, New Orleans, *New Orleans Historic Collection*, Williams Center of Research.

5. Entretien de l'auteure avec Cathy Kahn, La Nouvelle-Orléans, octobre 1998.

L'esclavage reste un sujet difficile à mentionner à l'intérieur des différentes communautés et familles juives. Lors de mes entretiens avec les familles originaires d'Alsace ou du Sud de l'Allemagne, un petit nombre d'entre elles savait, voulait savoir ou se rappelait que leurs ancêtres possédaient des esclaves. Ces indications ne sont inscrites que dans les listes de recensement des propriétaires d'esclaves et dans les actes de vente notariés.

Les archives des communautés juives, celles de La Nouvelle-Orléans, *Gates of Prayer* fondée en 1850, de *Touro Synagogue*, fondée en 1848, sont muettes, tout comme celles de la communauté juive de *Beth Or* à Montgomery (Alabama), fondée en 1858. Ne sont pas notées non plus la guerre de Sécession et ses incidences ; Montgomery est pourtant, en 1861, la capitale des Etats confédérés.

L'esclavage est mentionné comme une nécessité, un système dans lequel le migrant s'inscrit. Il est peut être très choqué par les mauvais traitements, la chasse aux esclaves enfuis. Mais il ne s'oppose pas à l'esclavage et l'adopte quand ses moyens financiers le lui permettent. Les esclaves sont souvent des domestiques, des «*nannies*» ou des employés et comptent dans la vie de la famille et dans l'éducation des enfants.

La population noire constitue très fréquemment la clientèle des marchands ou des colporteurs juifs, à cause des crédits octroyés, de la modicité des prix dans de nombreux commerces juifs et du bon accueil que les Noirs y reçoivent. Dans les plantations, il était d'usage, après avoir vendu des marchandises chez le propriétaire, de demander l'autorisation de faire du commerce avec les Noirs de la propriété. Les colporteurs échangent alors des marchandises pour de la mélasse, du coton et du sucre qu'ils revendront ensuite.⁶

6. Rosine Weil Cahn, *Recollections of the Weil and Cahn Families*, Paris 1837-San Francisco 1909, p.42.

Quant aux relations entre Blancs et juifs, le commentaire d'un membre d'une famille enracinée dans le Sud depuis quatre générations est tout à fait explicite: « Mon grand-père, explique Metz Kahn, avait l'habitude de dire : “tous les soirs, je prie pour les Noirs parce que s'il n'y avait pas de Noirs ils s'en prendraient aux juifs” » («*Every night I pray for the blacks because if there were not Blacks, they would be picking on Jews*»⁷). Cette forme d'humour dénonce, indirectement mais clairement, le sectarisme (*bigotry*) qui régnait dans le Sud jusque dans les années 1960.

L'esclavage prit fin au cours de la guerre de Sécession lors de la proclamation de l'émancipation des esclaves, le 1^{er} janvier 1863 : « Toute personne tenue en servitude dans un Etat ou une partie d'Etat en rébellion contre les Etats-Unis sera à partir de ce jour et pour toujours libre ». Le 13^e amendement déclarant l'émancipation des esclaves fut voté par le Congrès le 31 janvier 1865⁸. L'accueil de la déclaration fut mitigé selon Claude Fohlen⁹. Les planteurs de la Louisiane, Etat libéré par les forces nordistes en 1862, avaient toujours eu la hantise de révoltes d'esclaves. Dans son journal, le 8 mai 1862, Clara Salomon, une jeune juive d'origine séfarade résidant à La Nouvelle-Orléans, s'exprime ainsi après que les prisons eurent été ouvertes et que les Noirs en eurent été libérés : « Je redoute plus les Noirs que les Yankees, et un soulèvement est mon horreur permanente. » Cette réflexion traduit parfaitement la mentalité sudiste de cette époque.

(manuscrit).

7. Entretien de l'auteure avec Abraham Metz Kahn, New York, 3 septembre 1992.

8. Claude Fohlen, *Histoire de l'esclavage aux Etats-Unis*, Paris, Perrin, 1998, p. 289.

9. Elliott Askenazi (ed.), *The Civil War Diary of Clara Salomon*, Bâton Rouge, Louisiana State University Press p.355, cité par Claude Fohlen, *ibid.*, p.288.

La position des juifs émigrés : un engagement mitigé dans le système

La relation paternaliste entre juifs et esclaves, telle qu'elle est décrite par les mémoires écrits par les esclaves eux-mêmes, se confirme par le témoignage oral venant des descendants de ces familles. Ces derniers insistent sur le fait que lorsque les juifs possédaient quelques esclaves, toujours en petit nombre, ils les traitaient en général correctement. Ceci est confirmé également dans d'autres États du Sud. L'historien Leonard Rogoff, dans son travail sur les relations des juifs et des Africains-Américains à Durham (Caroline du Nord), souligne que l'histoire des juifs, faite de pauvreté et de discrimination, les a rendus sensibles à la situation des Noirs mais qu'ils l'exprimaient avec prudence¹⁰.

Les descendants du notaire Abel Dreyfous expliquent aussi que, les esclaves étant trop chers, on leur préférait des servantes irlandaises. Le registre des actes notariés de son étude indique treize actes de vente d'esclaves en 1845. Entre 1851 et 1852, quatorze actes de vente d'esclaves dont quatre en faveur de familles juives. Ce notable, très estimé dans la ville, participait de la société esclavagiste. Mais ni sa correspondance, ni la biographie de son fils, Félix Jonathan Dreyfous, n'évoquent cette «singulière institution».

Les juifs essayèrent d'améliorer les aspects les plus cruels de la ségrégation mais ils manifestaient, avant tout, leur attachement aux États qui les avaient accueillis. Durant les dîners d'anniversaire des communautés, il est clairement

10. Leonard Rogoff, “Divided together : Jews and African Americans in Durham, North Carolina”, in Mark K. Bauman and Berkley Kalin (ed), *The Quiet Voices: Southern Rabbis and Black Civil Rights, 1880s to 1990s*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1997, p.190-212.

revendiqué la loyauté « au père et au grand-père et à la cause perdue¹¹».

En possédant des esclaves, les juifs révèlent leur souhait de perpétuer les normes sudistes d'avant la guerre de Sécession. Les juifs ne furent donc pas perçus comme une menace pour les modèles établis. Etre propriétaire d'esclaves contribuait à la solidification du statut des juifs¹². Les immigrés juifs d'origine allemande avaient des positions pragmatiques. Oscar Solomon Straus, installé en Géorgie, s'exprime ainsi : « Comme jeune garçon élevé dans le Sud, je ne me suis jamais interrogé sur le bien ou le mal de l'esclavage. J'ai considéré cette institution comme faisant partie de la plupart des traditions et des institutions¹³». Cette institution fut adoptée par la petite minorité de migrants juifs qui prospéraient dans le commerce en gros et au détail des vêtements, du commerce, du bois et du coton dans les différents Etats où ils s'étaient installés. J'ai pu le vérifier plus précisément en consultant les recensements d'esclaves de la *Special Collection* des Etats de la Louisiane et de l'Alabama¹⁴.

11. Réf l'ouvrage *Temple Beth Or de Montgomery 100 years*, 1952.

12. Mark I. Greenberg, «Becoming Southern : The Jews of Savannah, Georgia, 1830-1870», *American Jewish History*, p. 62 -6 ; Jacob Rader Marcus (ed.) *Memoirs of American Jews, 1775-1865*, 3 vol., Philadelphia, Jewish Publication Society of America, 1955. 2, p. 95.

13. William B. Korn, *Jews and Negro Slavery in the old South, 1789-1865*, Elkins Park, Pa., 1961.

14. Je n'ai pas eu de difficultés pour consulter les archives et recensements à La Nouvelle-Orléans, hors les périodes d'inondation ou d'évacuation à cause de menace de feu sur le bâtiment en bois de La « New Orleans Historic Collection ». Dans l'Alabama, même accompagnée d'une résidente de la ville, l'on ne m'a remis le *Code noir de l'Alabama* de 1852, qu'avec réticences, s'inquiétant de l'usage que je voulais en faire et ce, en 1998.

Dans l'Alabama la réussite des grands marchands comme la famille Weill, originaire d'Oberlustadt dans le Palatinat, installée à Opelicka, n'est effective qu'après la guerre de Sécession, en 1865. Cependant à Montgomery, le recensement de 1860 indique déjà des familles propriétaires d'esclaves : Abraham, 36 ans, originaire d'Oberlustadt (Palatinat) possédait deux esclaves et Isaac Abraham, six. Celui-ci exerçait le métier de commerçant et disposait de 9 000 acres soit (3 600 hectares). E. C. Hausman, 38 ans, marchand de vêtements, détenait 20 000 acres, soit 8 000 hectares de biens privés et professionnels. Il était originaire de Saverne et possédait cinq esclaves. Les critères de richesse étaient souvent constitués par le nombre d'acres en propriétés personnelles, en biens immobiliers de l'entreprise et en nombre d'esclaves. Un certain B. G. Levy possédait 45 esclaves dont 28 enfants. Il était marchand de coton. D'après mes informateurs, cet homme vendait des planches de construction. On peut imaginer qu'il possédait une plantation, et exerçait le métier de marchand.

Selon ce même recensement¹⁵, dans l'Alabama, pour une population de 2 000 juifs, recensés en 1859, quatorze propriétaires juifs possédaient soixante quinze esclaves, en 1860. Ils étaient propriétaires de magasins ou vendeurs en gros de marchandises¹⁶. Leur propriété variait entre 10 000 et 40 000 acres. Il s'agissait, pour une grande majorité d'entre eux, de familles d'origine allemande; trois seulement étaient d'origine alsacienne, alliées à des familles du Palatinat.

En Louisiane, le Code noir de 1724 qui portait sur la réglementation des esclaves, interdisait toute implantation des juifs en Louisiane. Des mar-

15. Recensement 1860, *Special Collection*, Département des Archives de l'Etat d'Alabama, Montgomery.

16. Recensement 1850, 1860, *op. cit.*

chands, négociants, trappeurs faisaient du négoce en Louisiane mais leur installation n'a commencé réellement qu'au début du XIX^e siècle. Les propriétaires d'esclaves constituaient une petite proportion de la population juive. En 1850, 32 propriétaires d'esclaves possédaient 113 esclaves. En 1860, sur les 8 000 juifs dénombrés en Louisiane, 96 propriétaires juifs possédaient un total de 225 esclaves. Les esclaves y étaient employés comme domestiques ou rendaient des services dans les magasins. Ainsi, en 1860, le bavarois Gustave Bier, bijoutier, marié à Estelle Godchaux, originaire de Riedseltz (Haut-Rhin), possédait cinq esclaves. Philip Sartorius, marchand, possédait un esclave. Léon Godchaux, propriétaire de magasins de vêtements, était inscrit dans le recensement des propriétaires d'esclaves à La Nouvelle-Orléans avait une esclave avec trois enfants¹⁷. M. Heine appartenait à Heinrich Heine, une esclave ; N. Newman, deux, Theo Danzinger, trois.

Il était choquant de les maltraiter comme l'indique Julius Weis dans son autobiographie. D'autres considéraient qu'ils ne pouvaient pas refuser un système qui les environnait et dans lequel ils étaient minoritaires. L'après-guerre de Sécession fut une période de souffrances, de destruction, de pauvreté et de faim, pour les familles

17. Longtemps, la famille Godchaux s'est défendue d'avoir possédé des esclaves. L'arrière-arrière-petite fille de Leon Godchaux, Jane Godchaux Emke, est revenue sur ce légendaire : « Family legend and several written sources claim that Leon Godchaux never owned slaves [...] But he and his family did own several slaves in New Orleans during the 1840s and 50. They were probably household servants », *Leon Godchaux, and the Godchaux Enterprises*, récit non publié, p. 3.

étudiées alors que tout était à rebâtir. Mais il ne semble pas, à écouter certains de nos interlocuteurs, que leurs relations avec leurs serviteurs noirs aient été modifiées. Les familles gardèrent leurs employés noirs sur plusieurs générations. Ces derniers les suivirent même dans leurs pérégrinations, à Saint Louis, ou en Californie quitte à fuir, le voyage une fois effectué. Beaucoup restèrent sur place ne sachant guère où aller. Les migrants durent alors rémunérer leurs employés¹⁸.

D'autres familles sont gênées quand on aborde ce sujet, compte tenu du climat actuel difficile entre Juifs et Noirs.

Bonnes feuilles de Anny Bloch-Raymond, Des berges du Rhin aux rives du Mississippi : histoire et récits de migrants juifs, (Michel Houdiard éditeur, 2009, rééd. 2010)

Avec l'aimable autorisation de l'éditeur Michel Houdiard.

18. C'est une image très positive et presque de propagande. Il est vrai que d'anciens esclaves sont restés sur les plantations comme métayers. Beaucoup, ne pouvant pas subsister dans ce système très dur de *sharecropping*, dans conditions matérielles misérables ont fui dans la ville voisine ou ont émigré au Nord dans les grandes villes, comme à Chicago. Nicholas Lemann compte, entre 1940 et 1970, cinq millions de Noirs qui ont quitté le Sud, une migration de masse qui va développer les ghettos de Chicago, de New York et de Washington, cf. Nicholas Lemann, *The Promised Land, the Great black Migration and how It changed America*, New York, Random House, 1992.